

Procès-verbal du conseil d'école du lundi 7 novembre 2022

Personnes présentes :

Enseignants : Mesdames M. BARBERO, S. BONNET, M-L. BORNET, V. MICHELOT, A. PERRON, C. RAVE et Monsieur G. BOULADE ;
Représentant de la commune ; Monsieur A. GARCIA, *Maire de Saint Parize le Châtel*, Madame M-F. DE RIBEROLLES, 1^{ère} Adjointe ;
Représentante des parents d'élèves : Mesdames J. AMELIN, C. BLANCHOT, V. GAND, C. THONIER ;

Représentant les DDEN : Monsieur MANIN.

Personnes excusées :

Madame A. GIEN, *Inspectrice de l'Éducation Nationale* ;
Madame S. HÉREL, *représentante des parents d'élèves*
Madame S. BERGER, *directrice ALSH* et Madame N. CHOPIN, *ATSEM*.

- **Approbation du précédent procès-verbal**

Le procès-verbal du conseil d'école du 28 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

- **Élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école**

Les parents élus précédemment sont remerciés, comme ceux qui se sont présentés cette année sur l'unique liste établie et ceux qui ont pu se rendre disponibles pour le dépouillement.

La liste électorale comptait 169 parents ; il y a eu 120 votants (uniquement par correspondance, comme annoncé lors d'un précédent conseil d'école, en application de l'arrêté du 19 août 2019), 14 bulletins blancs ou déclarés nuls (il est rappelé que, comme chaque année, le vote se fait pour la liste entière et que barrer ou entourer un ou plusieurs noms entraîne la nullité du bulletin), soit un taux de participation de 71,01%.

Les parents élus pouvaient être au nombre de douze (six titulaires et six remplaçants) mais seulement quatre responsables légaux se sont déclarés candidats (lors de la réunion d'information sur les élections, organisée le vendredi 9 septembre, un seul parent était présent, deux autres s'étaient excusées de ne pas pouvoir l'être). Il a ainsi été nécessaire de faire appel à volontariat parmi les personnes éligibles, à l'issue de la première proclamation des résultats le 7 octobre, pour compléter éventuellement le nombre de représentants des parents d'élèves au conseil d'école, ce qui a permis à un responsable légal supplémentaire d'être élu. Monsieur MANIN propose d'être présent lors de la réunion d'information sur les élections.

Ont donc été élus, le vendredi 14 octobre 2022,

Titulaires	Suppléantes
GAND Vanessa	-
AMELIN Jennifer	-
BLANCHOT Catherine	-
HÉREL Stéphanie	-
THONIER Cécile	-
-	-

- **Effectifs actuels, effectifs attendus et répartition des classes pour la rentrée 2021**

Actuellement, 122 élèves sont scolarisés sur le groupe scolaire (lors du conseil d'école de juin dernier, 123 élèves étaient attendus). Sur ces 122 élèves, 106 sont domiciliés à SAINT PARIZE LE CHÂTEL (presque 87 %).

Les prévisions pour la rentrée de septembre 2023 sont les suivantes ; comme évoqué lors des précédents conseils d'école, elles sont problématiques pour une école à six classes, même s'il est rappelé que la baisse d'effectifs est globale sur l'ensemble du département :

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Rentrée 2023	5	17	15	12	14	19	11	13	13	119

Pour mémoire, le nombre de naissances en 2020 (élèves en âge d'être admis à l'école en PS à la rentrée de septembre 2023) est de 17, 11 en 2021 (élèves susceptibles d'être admis en TPS à la rentrée de septembre 2023).

Pour cette rentrée de septembre 2022, la répartition des élèves, qui relève de l'unique compétence de l'équipe pédagogique, était la suivante :

Bâtiment côté maternelle (65 élèves)		
Classe de TPS/PS/MS (25 élèves : 5/15/5)	Classe de MS/GS (21 élèves : 7/14)	Classe de CP (19 élèves)
M ^{me} S. BONNET Atsem : M ^{me} N. CHOPIN	M ^{me} A. PERRON Atsems : M ^{mes} S. BERGER/S. NAFAA (lundi matin)	M ^{me} C. RAVE AESH : M ^{me} DELAMARE

Bâtiment côté élémentaire (57 élèves)		
Classe de CE1/CE2 (17 élèves : 11/6)	Classe de CE2/CM1 (20 élèves)	Classe de CM2 (20 élèves)
M ^{me} V. MICHELOT	M ^{me} M. BARBERO	M ^{me} M.L. BORNET

La municipalité est remerciée pour la mise à disposition d'une ATSEM pour chaque classe maternelle et la réactivité face aux différents imprévus qui peuvent ponctuer la vie de l'école.

Actuellement, c'est Madame LOUIS qui assure la mission d'ATSEM dans la classe de Madame PERRON, en l'absence de Madame BERGER, en arrêt maladie. Monsieur GARCIA remercie à cette occasion l'ensemble du personnel municipal pour son adaptabilité au contexte.

Madame DELAMARE, accompagnante d'élève en situation de handicap, est présente dans la classe de CP.

Les réunions de rentrée ont toutes eu lieu dans la première quinzaine du mois de septembre. Il est rappelé que ces réunions de rentrée, pas plus que l'accueil du matin en classe, ne sont organisées par l'équipe enseignante pour recueillir les doléances des parents sur des sujets (voyages de fin d'année, photographie scolaire, anniversaire à l'école) sans rapport avec les missions de l'École, d'autant que ces trois sujets ont fait régulièrement l'objet de questions lors des derniers conseils d'école et que les mêmes réponses ont dû être répétées plusieurs fois.

L'école bénéficie, depuis la rentrée 2020, du Réseau d'Aide d'IMPHY, composé de Madame D. VIARD-GODARD, enseignante spécialisée à dominante pédagogique.

Calendrier scolaire :

Noël	Hiver	Printemps
Du samedi 17/12/2022 au mardi 03/01/2023 (*)	Du samedi 04/02/2023 au lundi 20/02/2023 (*)	Du samedi 08/04/2023 au lundi 23/04/2023(*)
Vacances d'été : vendredi 7 juillet 2023 après l'école		

(*) Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués ; les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congé le vendredi soir après les cours.

Le vendredi 19 mai 2023 sera vaqué. Les élèves n'auront donc pas classe.

● **Règlement intérieur et Charte de la Laïcité à l'école**

Le règlement intérieur, qui décline localement le règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires de la Nièvre, est adopté ; ce règlement intérieur sera joint au procès-verbal de ce conseil d'école et transmis à chaque famille.

Est également annexée à ce règlement, et présentée au conseil d'école, la Charte de la laïcité à l'École, infographie qui a vocation à rappeler, dans un langage accessible à tous, les règles qui permettent de vivre ensemble dans l'espace scolaire et à aider chacun à comprendre le sens de ces règles, à se les approprier et à les respecter.

● **Hygiène, santé et sécurité**

Sécurité : Il est rappelé que la circulaire 91-124 du 06/06/1991 précise que, sur le temps scolaire, « l'ensemble des locaux scolaires est confié au directeur, responsable de la sécurité des personnes et des biens. »

Il est également rappelé que, pour des raisons de sécurité des enfants, le stationnement, même de très courte durée, n'est pas autorisé devant l'entrée de l'école, d'autant que des marquages au sol (type zébras) rappellent cette interdiction, que les places de parking sont en nombre suffisant et que les zones d'arrêt-minute sont matérialisées. Le niveau Vigipirate actuellement en vigueur est « sécurité renforcée – risque attentat ».

Les parents élus sont informés de la mise en place et du contenu du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité), mis à jour chaque année, dont la finalité est de permettre aux équipes éducatives, d'une part, de faire face à un accident majeur en attendant les secours (risques majeurs ou attentat-intrusion) et, d'autre part, d'être prêtes à mettre en œuvre les directives des autorités. L'annexe 1 du PPMS (Information à destination des familles : les bons réflexes en cas d'accident majeur) figure en annexe du procès-verbal de ce conseil d'école.

Monsieur Garcia rappelle la disponibilité de l'application gratuite PanneauPocket, disponible gratuitement et sans publicité sur smartphone, qui permet notamment d'être alerté, en temps réel, en cas de risques majeurs.

Des informations complémentaires, ainsi qu'un guide « sécurité des élèves » à destination des familles datant de 2016, sont disponibles sur <https://mallettedesparents.education.gouv.fr/>, site internet dédié aux parents et aux professionnels de l'éducation pour mieux comprendre les enjeux de l'École et renforcer le lien entre les différents acteurs de la réussite scolaire de chaque enfant.

Hygiène et santé : Le protocole sanitaire en vigueur à la rentrée de septembre 2022 a été présenté aux précédents représentants des parents élus le lundi 29 août 2022 ; il est également présenté lors de ce conseil d'école ; comme les années précédentes, les familles seront informées par mail des mises à jour du protocole sanitaire et de la FAQ Covid-19 qui concernent l'école, afin que les conduites à tenir soient connues de toutes et de tous.

Les dernières informations (en date du 24 août 2022) sont disponibles à l'adresse <https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2022-2023-protocole-sanitaire-342184> ; l'infographie ministérielle

récapitulative figure en pièce jointe.

- **Activités en lien avec le projet pédagogique 2020-2023 et/ou l'AS USEP**

Évaluations nationales : Le ministère de l'Éducation nationale organise, depuis plusieurs années, des évaluations standardisées des élèves à différents niveaux de leur scolarité : CP, CE1, sixième et seconde. Pour les élèves du premier degré, la passation des évaluations CP et CE1 a eu lieu en septembre ; un point d'étape aura également lieu en janvier 2023 pour les élèves de CP.

Les situations proposées pour les élèves de CP portent, en français, sur la reconnaissance des sons, la compréhension orale des mots, des phrases et des textes et l'identification des lettres de l'alphabet ; en mathématiques, elles portent sur la connaissance des nombres jusqu'à 10, l'identification des formes et la résolution de problèmes.

Les situations proposées pour les CE1 portent, en français, sur la compréhension orale des mots et des phrases, la compréhension écrite des phrases et des textes, la lecture à voix haute et l'écriture des mots ; en mathématiques, elles portent sur la connaissance des nombres jusqu'à 100, le calcul en ligne et le calcul mental, la résolution de problèmes par le calcul et l'identification des formes.

Les résultats de ces évaluations nationales sont présentés. Ils sont bons, aussi bien en mathématiques qu'en français, pour les CP comme les CE1 ; un récapitulatif figure en annexe de ce procès-verbal. Il est rappelé que, en raison du faible effectif des niveaux concernés (19 élèves de CP et 11 élèves de CE1), une compétence moins réussie par un élève entraîne une baisse sensible des pourcentages de réussite de l'ensemble de la classe.

Pour information, pour l'année 2022, une expérimentation d'outils d'évaluations s'est déroulée dans 436 écoles (15000 élèves de CM1) et 980 collèges (25000 élèves de quatrième).

Concertations « Notre école, faisons-la ensemble » : Depuis octobre 2022, le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse souhaite la mise en place de concertations locales qui fassent émerger des initiatives nouvelles de nature à améliorer la réussite et le bien-être des élèves, ainsi qu'à réduire les inégalités. Ces concertations reposeront d'une part sur une démarche volontaire des équipes éducatives - en associant l'ensemble des partenaires -, sur un travail commun et local d'autre part, qui permettra à chaque école d'identifier des solutions pour l'amélioration de la réussite de tous les élèves. Les concertations s'inscrivent dans le temps et pourront être initiées par les équipes à tout moment. Si émergeait une initiative retenue, cette initiative bénéficierait d'une subvention nationale.

Monsieur Boulade présente plusieurs exemples d'initiatives qui pourraient être envisagées, auxquels Monsieur GARCIA ajoute celle de développer le « Savoir rouler à vélo », grâce au partenariat évoqué les années précédentes avec l'Association Cyclotouriste Saint Parizoise et Magny Cours.

Projet pédagogique 2020-2023 : Le projet pédagogique s'articule autour de cinq axes :

→ **Transmettre les valeurs de la République** : la priorité retenue était « Agir pour le développement durable », afin de mettre en place des actions permettant une labellisation E3D, en s'appuyant sur les pratiques déjà existantes pour permettre aux élèves de comprendre les enjeux du développement durable et agir en citoyen responsable en menant des actions concrètes : réduire, réutiliser, recycler, pour passer d'une éducation du futur consommateur (cycle 1) à une responsabilisation du consommateur (cycle 3), en passant par une implication du consommateur (cycle 2).

Différentes actions seront mises en place tout au long de l'année scolaire pour atteindre ces objectifs : pique-nique « zéro déchet », opération nettoyage de la nature, visite d'une déchetterie pour les plus grands, attention portée sur le volume de papier consommé... Il est rappelé que la collecte des cartouches d'encre usagées est toujours en vigueur à l'école.

Conseil Municipal des Enfants : En partenariat avec la municipalité, les élèves des classes de CE1/CE2, CE2/CM1 et CM2 bénéficieront de la présence dans la commune, début décembre, de l'éco-aventurier Axel Féraud, qui viendra présenter son matériel de voyage et son éco-aventure Ikigai, tout en proposant aux élèves une animation de sensibilisation à la transition écologique et à une alimentation durable le mardi 6 décembre. Dimanche 4, les enfants volontaires seront conviés à participer à la plantation d'arbres autour du mémorial de la présence américaine.

La reconduite par la municipalité du Conseil Municipal des Enfants a donné à nouveau l'occasion aux élèves de CE2, CM1 et CM2 de vivre de façon concrète une partie des apprentissages liés à l'EMC (enseignement moral et civique). Cette élection du Conseil Municipal des Enfants s'est déroulée jeudi 13 octobre dans la salle des cérémonies de la mairie. L'équipe municipale est remerciée pour l'organisation de ce temps fort de la vie citoyenne des élèves des trois classes concernées. Les parents élus regrettent que les élèves non domiciliés à Saint Parize le Châtel ne puissent pas être éligibles. Monsieur Garcia rappelle que le principe de ces élections est calqué sur celui d'une élection traditionnelle, avec des règles à appliquer ; néanmoins, une modification des critères pourra être étudiée.

Programme pHARe : Ce programme de lutte contre le harcèlement à l'école est un plan national de prévention du harcèlement à destination des écoles, collèges et lycées, fondé autour de 8 piliers :

- Mesurer le climat scolaire.
- Prévenir les phénomènes de harcèlement.
- Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
- Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.
- Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.

- Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
- Suivre l'impact de ces actions.
- Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

Les écoles acceptent ainsi, à travers une charte, de s'engager pour deux ans à mettre en place le programme, de s'appuyer sur l'équipe ressource de circonscription, de prévoir un protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement (le plan devra être voté en conseil d'école), de mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les personnels, de participer aux temps forts (concours Non Au Harcèlement, journée Non au Harcèlement, Safer Internet Day) et de dispenser dix heures d'apprentissages annuelles aux élèves du CP au CM2.

→ **Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)** : les deux priorités retenues étaient « S'approprier », et « Fréquenter », pour, à travers des rituels de confrontation à des œuvres artistiques (dessin, peinture, sculpture, musique), outiller les élèves afin de leur fournir des clés de compréhension de ces œuvres et leur permettre d'utiliser ces clés par la rencontre avec des œuvres similaires dans des vrais lieux culturels.

L'évolution du protocole sanitaire a déjà permis aux élèves des classes de CP et de CE1/CE2 de se rendre à Nevers pour assister vendredi 21 octobre à un concert pédagogique autour de l'œuvre de Camille SAINT-SAËNS « Le carnaval des animaux » (le coût de la sortie, 5 euros par élève et 163 euros de transport, est pris en charge par la coopérative scolaire) ; les élèves des classes de CE2/CM1 et CM2 se rendront plus tard à Nevers pour assister à une pièce de théâtre détournant le conte « Le petit poucet » (le coût de la sortie sera également pris en charge par la coopérative scolaire).

Le volet artistique et culturel du projet d'école sera également travaillé avec les interventions de l'association ADATER, avec un thème pour chaque classe de niveau élémentaire : les saisons, l'Égypte, le paysage et les ombres et les lumières. Faute de disponibilité, il n'a pas été possible d'organiser des interventions pour les classes de niveau maternelle.

Enfin, les classes de CE2/CM1 et CM2 s'engageront dans un projet artistique et culturel autour d'ateliers d'écriture de textes de chansons à danser, en lien avec les musiques traditionnelles, avec l'appui de Madame C. AUGENDRE, conseillère pédagogique départementale en éducation musicale, et du duo de musiciens Najar & Grégory Jolivet. À l'issue du projet, un bal présentant les créations des élèves sera organisé.

→ **Développer les compétences numériques des élèves** : la priorité retenue était « Favoriser l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants ».

L'ENT Éclat-BFC, dont les fonctionnalités ne correspondent pas aux attentes de l'équipe enseignante, n'est pas reconduit. En revanche, un cahier de vie numérique a été mis en place pour la classe de Madame Bonnet (TPS/PS/MS), qui permettra aux familles concernées de retrouver trace des activités réalisées en classe, par exemple, l'intervention d'une élève bilingue de CM2 et la lecture anglaise qu'elle a faite d'un album connu des élèves en français.

→ **Renforcer les fondamentaux** : la priorité retenue était « Approfondir l'enseignement de la compréhension des textes longs », qui permettra la mise en place d'un projet sur les trois cycles autour du vocabulaire et de la compréhension, par l'intermédiaire de supports proposés par deux chercheurs de l'Université de Clermont-Ferrand spécialistes de l'enseignement de la lecture et de la compréhension.

Les élèves de toutes les classes continuent de bénéficier des interventions de Madame V. Rousselet, bibliothécaire, qui reçoit les élèves à la bibliothèque municipale, leur offre également des lectures en classe et dont l'équipe de bénévoles permet l'organisation d'un vote à l'occasion de « l'Échappée lecture », à laquelle les élèves de toutes les classes participeront une nouvelle fois cette année.

→ **Éducation à la santé** : la priorité retenue était « Promouvoir la promotion de la santé », afin de pouvoir conduire des actions initialement prévues dans le précédent projet et dont le précédent contexte sanitaire avait retardé la tenue.

La classe de CP est inscrite au programme « Crocky Bouge », programme de prévention du surpoids, en partenariat avec la DSDEN de la Nièvre, l'ARS de la région Bourgogne Franche-Comté, l'IREPS et le Réseau de Prévention et de Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique.

Comme l'année précédente, une demande d'intervention d'étudiants de l'Institut de Formation en Soins infirmiers de Nevers, dans le cadre du service sanitaire en milieu scolaire, a été effectuée, pour compléter les actions menées l'année précédente autour de l'hygiène corporelle.

Dans le cadre des 30 minutes d'Activités Physiques Quotidiennes, les élèves, sur les temps de récréation, ont l'occasion de bénéficier du kit de matériel sportif offert par l'Éducation nationale aux écoles qui s'étaient inscrites au dispositif. Les temps périscolaires, pour ceux qui en bénéficient, sont également l'occasion de compléter ces 30 minutes.

L'évolution du protocole sanitaire a permis la reprise des rencontres USEP, qui sont autant d'occasion de mêler éducation physique et sportive et santé des élèves. Les élèves des classes de CP se sont ainsi récemment rendus à la Maison de la Nature pour participer à une rencontre sportive autour des jeux de pleine nature ; ceux des classes de CP et CE1/CE2 participeront à une rencontre sportive autour des jeux d'opposition. Pour les élèves des classes de CE2/CM1 et CM2, c'est l'activité course longue qui est priorisée pour ce début d'année scolaire, avec la participation sur temps scolaire aux tests d'endurance du 17 novembre et, pour les volontaires, la participation hors temps scolaire au cross de Decize du 30 novembre.

Natation scolaire : L'espace aquatique Amphélia d'Imphy n'a pas été en mesure d'accueillir les élèves, en raison des dégâts matériels subis lors de conditions météorologiques extrêmes en septembre dernier. Il ne sera pas possible que l'espace aquatique organise à nouveau des séances dans les mois qui suivent et la fréquentation d'une autre piscine ne

semble pas non plus possible. Malgré tout, si des séances pouvaient être organisées d'ici la fin d'année scolaire, les parents accompagnateurs qui pourraient se rendre disponibles sont dès à présent remerciés. Il est rappelé qu'il est nécessaire de posséder un agrément délivré par les services de la DSDEN pour accompagner, dans l'eau, les activités mises en place par les enseignants ; en revanche, l'autorisation pour assurer l'encadrement de la vie collective relève seulement des compétences du directeur d'école.

La circulaire ministérielle du 30 septembre 2022, parue au Bulletin Officiel de l'Education Nationale numéro 36, rappelle la nécessité d'évoquer en conseil d'école la mise en place dans les écoles d'une éducation à la sexualité, contribuant à la construction individuelle et citoyenne de chaque élève, en lien avec les enseignements, et qui participe du respect de soi et des autres, mise en place qui doit se faire dans le strict respect de la circulaire n° 2018-11 du 12 septembre 2018.

Cette éducation s'inscrit ainsi dans une démarche éducative, de façon progressive, adaptée à l'âge de chaque élève et à chaque niveau d'enseignement, et concerne à la fois des questions de santé publique, les relations entre les filles et les garçons, la promotion d'une culture de l'égalité (à travers la déconstruction des stéréotypes), des problématiques relatives aux violences sexuelles, à la pornographie ou encore à la lutte contre les préjugés sexistes, homophobes et transphobes ; elle concerne également la protection des droits humains et l'amélioration du climat scolaire pour favoriser les apprentissages et la réussite scolaire de toutes et de tous.

Elle vise donc à la connaissance, au respect de soi, de son corps et au respect d'autrui, sans dimension sexuelle stricto sensu à l'école élémentaire, avec des thèmes d'études qui pourront être l'étude et le respect du corps, le respect de soi et des autres, la notion d'intimité et de respect de la vie privée, le droit à la sécurité et à la protection, les différences morphologiques, la description et l'identification des changements du corps, la reproduction des êtres vivants, l'égalité entre les filles et les garçons et la prévention des violences sexistes et sexuelles.

L'équipe enseignante pourra s'appuyer sur Madame V. Boudron, infirmière scolaire du secteur.

● Manifestations extrascolaires à venir

Un représentant de l'association « La Parentèle SaintPa » n'a pas pu être présent pour évoquer les manifestations prévues par l'association. Monsieur BOULADE rappelle toutefois que c'est l'association qui a déjà pris en charge l'organisation et la gestion de la photographie et qu'il est également prévu que cette association organise un marché de Noël et d'autres manifestations ponctuelles (goûter mensuel en temps périscolaire, fête de fin d'année...)

Si le contexte sanitaire le permet toujours, un spectacle de chant choral pourra être organisé avec les élèves par l'équipe enseignante, comme finalité des apprentissages réalisés en éducation musicale à l'occasion de la reprise des décloisonnement les débuts d'après-midis.

● Questions des parents

Équipe enseignante :

1. La piscine d'Imphy n'étant plus ouverte actuellement pour cause de dégâts, qu'en est-il des séances de piscine qui étaient prévues ? Les séances sont-elles maintenues vers une autre piscine ? *Il a été répondu à cette question précédemment.*
2. J'ai participé à un atelier de yoga avec ma fille, j'ai trouvé cela intéressant, est-il possible éventuellement de mettre en place ce genre d'atelier avec l'équipe pédagogique ? *Dans le second degré, le yoga fait partie des Activités Physiques Sportives et Artistiques du programme d'EPS de terminale ; à l'école, des activités de relaxation, comme celles qui sont déjà pratiquées en grande section, peuvent être mises en place, dans l'esprit du yoga. Toute activité extrascolaire n'est pas nécessairement transposable sur le temps scolaire.*
3. Est-il possible de prévoir avec l'équipe pédagogique un atelier avec des intervenants sur le harcèlement scolaire et réseaux sociaux auprès des élèves de CM2 (futurs collégiens) afin de les sensibiliser ? A voir aussi peut-être pour les CE2 et les CM1. *Le programme pHARe précédemment évoqué complètera les actions déjà mises en place. Monsieur Boulade effectuera une demande auprès des services de la gendarmerie pour qu'une action de sensibilisation puisse être organisée. Il rappelle toutefois que les conditions d'utilisations d'applications comme Facebook, TikTok, Snapchat, Instagram, WhatsApp et autres applications de réseaux sociaux interdisent la création d'un compte pour les moins de 13 ans.*
4. Il me semble qu'il a été possible de maintenir deux services séparés à la cantine (maternelle/primaire). Y a-t-il possibilité, pour les primaires, d'apporter une collation pour la récréation du matin, afin de pouvoir attendre jusqu'à leur tour le midi ? Certains élèves ne mangent peut-être pas le matin ou peu, ce qui peut être long d'attendre et éviter toute source d'hypoglycémie. Je ne sais pas ce qui est toléré par l'école. *Comme rappelé lors de précédents conseils d'école, la collation du matin n'est ni systématique, ni obligatoire. Elle ne se justifie pas pour les élèves qui ont pris un petit-déjeuner avant de venir à l'école. Il est cependant possible d'en mettre une en place, au moins deux heures avant le déjeuner. Les boissons ou aliments proposés aux élèves doivent permettre une offre alimentaire diversifiée en privilégiant l'eau, les jus de fruit sans addition de sucre, le lait ou les produits laitiers demi-écrémés, le pain, les céréales non sucrées. Les familles qui pourraient être concernées sont invitées à prendre contact directement avec l'enseignante de la classe.*
5. En CM2, le planning de la journée est affiché aux élèves, ce qui est bien au regard des élèves mais certaines fois tout ne peut pas être fait, ce qui génère un peu de déception pour les élèves selon ce qui est prévu. En exemple : apparemment, il est prévu un temps de relaxation/décompression en fin de journée qui n'est pas tout le temps fait, faute de temps ou peut-être de programme trop chargé. Est-il possible de voir ce qu'il est possible de faire afin que le planning de journée puisse être fait en totalité ? *Le programme de la journée fait partie des affichages fonctionnels de la classe, c'est une aide au repérage dans le temps, qui permet également une identification des domaines abordés. Il n'est cependant qu'indicatif dans la mesure où le déroulement d'une journée de classe n'est pas linéaire et doit s'adapter aux différents rythmes d'apprentissages des élèves.*
6. Lors des temps de sport en CM1 et CM2, il y aurait pour l'instant que principalement des tours de stade faits, y a-t-il

d'autres activités à venir ? Comme rappelé précédemment, les élèves des classes de CE2/CM1 et CM2 bénéficient, sur ce début d'année scolaire, dans le cadre des apprentissages liés à l'Éducation Physique et Sportive, d'un cycle course longue, dont un des objectifs est la régulation dans le temps d'un effort afin d'établir la meilleure performance possible, il s'agit de parcourir la plus grande distance possible dans un temps donné, ou de parcourir une distance donnée à une allure régulière et la plus rapide possible. Ce sont les élèves qui fixent eux-mêmes leur « contrat » d'endurance, c'est-à-dire la distance qu'ils pensent être capable de réussir dans le temps fixé. Les contrats sont évolutifs et les élèves, s'ils se sentent capables, peuvent choisir un contrat plus élevé ou, s'ils préfèrent, un contrat moins élevé. L'activité semble convenir aux élèves des classes concernées puisque le nombre annoncé de participants au cross départemental de Decize, hors temps scolaire, est élevé. Il est regretté que cette question ait monopolisé du temps de conseil d'école alors qu'elle aurait pu être adressée directement aux enseignantes des classes concernées, qui auraient pu répondre directement aux interrogations et préciser le déroulement des séances d'entraînement, qui ne sont pas constituées uniquement de tours de stade mais sont variées et s'appuient sur les documents produits par l'USEP 58, organisateur du cross final. En réunion de rentrée, il avait été précisé que la finalité du cycle de course longue était ce cross départemental du 30 novembre et ne constituait de fait qu'un cycle d'apprentissage provisoire.

La séance est levée à 20 heures 10, après que Monsieur GARCIA a informé les membres du conseil d'école présents de la décision du conseil municipal de réviser de 6 % le prix de la restauration scolaire (passage de 3,35 € à 3,50 € à compter du 1^{er} janvier 2023), en raison d'une hausse tarifaire de 7 % des prestations de la société ANSAMBLE, qui fournit les repas.

Le Directeur
Guillaume BOULADE

Groupe scolaire Henri Sarrado
Place Antoine Desforges
58490 Saint Parize le Chatel

